

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	1 (1928)
Heft:	2
Artikel:	Le logement et la vie
Autor:	D.St.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-118877

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de hautes températures et de récupérer ainsi une partie de cette chaleur sans cela perdue. Ce système est appliqué de façon très complète dans les poêles en catelles construits sur place.

L'emplacement du calorifère n'est pas sans influence sur son rendement car le principal agent de transmission de la chaleur est l'air ambiant. On sait que l'air chaud est plus léger que l'air froid d'où il résulte qu'un courant montant s'établit le long des parois du poêle pour se refroidir et descendre contre les parois et les fenêtres pour recommencer ensuite le même circuit. Il importe donc de laisser entre la surface du mur et la paroi du calorifère une distance d'eau moins 20 cm pour donner un accès suffisant à l'air qui doit être réchauffé.

Enfin une dernière remarque, d'ordre pratique autant qu'esthétique: les catelles, pièces de fonte, portillons, etc., dont la surface est ornementée, mis sur le marché pour satisfaire le goût d'un certain public sont essentiellement antihygiéniques. Toutes les poussières qui se déposent sur les parois d'un calorifère sont plus ou moins brûlées et ensuite projetées dans l'air environnant qu'elles contribuent à vicier. Il faut donc des parois lisses, unies et faciles à nettoyer.

* * *

Nous espérons que malgré leur brièveté et leur insuffisance ces remarques inciteront nos lecteurs à nous faire part de leurs propres expériences. Toutes les contributions qu'ils apporteront à l'étude de ce sujet seront les bienvenues.

LE LOGEMENT ET LA VIE

Une cité-jardin coopérative au milieu de l'océan des grandes cités urbaines — qu'est-ce que cela signifie? Est-ce un refuge assuré pour quelques familles qui, ayant goûté de l'insécurité de l'appartement locatif ordinaire, trouvent enfin pour leurs enfants un foyer paisible où ils peuvent demeurer tant qu'il leur plaît et pour autant qu'ils l'entretiennent en bon état? Est-ce un oasis où les loyers demeurent peu élevés, au milieu du désert où le prix de la vie croît sans cesse? Sans doute c'est un peu cela, mais c'est aussi autre chose, et de plus important. Une cité-jardin est un fragment d'un monde nouveau, installé dans un milieu où règnent d'anciennes coutumes, c'est l'expression d'une foi en ce monde nouveau, une preuve que sa réalisation est possible.

Les logements créés par l'industrie privée sont généralement construits par des gens qui veulent tirer de cette opération un profit. Personne ne bâtit ou ne loue des habitations par amour de l'humanité sans rechercher aucun gain. Toutes les marchandises dont nous usons sont produites en première ligne dans un but intéressé. La recherche du profit, l'appât du gain que l'on peut tirer de ses semblables est la caractéristique du monde dans lequel nous vivons. On se préoccupe moins de l'être humain, de ce qui lui est nécessaire, de ce qui lui est utile, non seulement en apparence, mais en réalité. On se soucie peu des besoins de son corps et de son esprit. Dans un monde qui recherche le profit avant le bien de l'être humain, c'est la mère et l'enfant qui sont le plus négligés, qui souffrent le plus, parce qu'ils ne sont pas d'un bon «rendement». La mère et l'enfant appartiennent à un autre monde, à un monde que nous entrevoyons à peine aujourd'hui, mais que nous cherchons à créer par nos efforts. Cette humanité nouvelle, la société coopérative cherche à en hâter l'avènement. Elle proclame, à la face d'une société qui ne s'en rend pas compte, que notre existence doit tendre à améliorer les conditions de vie de l'être humain. Elle cherche à réaliser cet idéal en groupant des hommes qui poursuivent un but commun et qui veulent travailler dans un même esprit. Elle oppose à une organisation où chacun veut trouver son propre bonheur aux dépens de celui des autres un régime de solidarité, de concessions réciproques et d'entre'aide. Par l'action coopérative, les sociétés de consommation ont rendu déjà de grands services aux consommateurs jusqu'alors sans défense et sans pouvoir. Par une action semblable, les cités-jardins coopératives qui sont de création

plus récente, mais qui ont rapidement prospéré, pourraient rendre des services analogues. En étendant ce principe aux multiples activités humaines, on pourrait créer peu à peu une organisation sociale, faite pour servir l'homme et non pas l'exploiter, une organisation dans laquelle la mère et l'enfant auraient la place qui leur revient de droit.

Si l'on ne groupe pas les hommes par un lien coopératif, on ne peut envisager une amélioration de leur situation, on ne peut leur fournir un foyer sain et agréable, on ne peut rendre au peuple la liberté par le travail. Ce besoin de grouper les bonnes volontés pour un travail en commun est la seule force qui peut mettre un terme à la misère actuelle. Nous devons nous mettre à l'oeuvre les uns et les autres, chaque jour et en chaque lieu, pour faire triompher cet esprit nouveau, pour mettre un terme à la lutte des appétits égoïste. Où cet esprit peut-il se développer et exercer ses effets si ce n'est dans les logements de forme coopérative? Lorsque, dans les cités-jardins, s'affirmeront les tendances qui unissent les hommes, lorsque dans ces cités se développera le sens de la vie collective, alors les maisons coopératives ne seront pas seulement le témoignage de ce que peut réaliser l'union des forces et des bonnes volontés, elles seront des foyers d'où partiront de nouvelles initiatives, de nouveaux élans, une foi nouvelle en cette humanité meilleure que nous entrevoyons de trop loin encore. Les hommes et les femmes — les femmes surtout — qui comprendront leur véritable devoir et qui se mettront au service de cette cause, qui est en définitive leur cause, chercheront à mettre l'esprit coopératif dans leur vie. Ils ne seront pas seulement heureux et satisfaits dans leurs maisons, mais ils sentiront que leur vie et la vie de leur famille prend un véritable sens; ils feront acte de volonté et ne se borneront pas à habiter des maisons bien conçues. Quelle influence pourraient exercer sur l'humanité les familles qui sont animées d'un esprit coopératif et le répandent autour d'elles! Ces foyers seraient ainsi les signes avant-coureurs d'un monde nouveau. Ce rêve pourrait-il devenir une réalité? Nous voulons l'espérer. D. St.

COOPÉRATION OU RECHERCHE DU PROFIT

Dans les lignes qui précèdent l'auteur oppose Le coopérateur à la recherche des profits, L'entre'aide à la concurrence, L'activité des coopératives d'habitation à celle des entreprises de construction.

Ses observations touchent aux bases mêmes sur lesquelles sont établies les coopératives d'habitation. Elles peuvent sur certains points induire le lecteur en erreur et créer des malentendus. Nous ne pouvons donc les laisser sans réponse.

Qui veut acheter un habit se trouve en face de cette alternative: aller chez un marchand de confections, ou commander un complet sur mesure chez un tailleur. S'il va chez le marchand de confections, il trouve des vêtements tout faits, il n'a pas besoin de choisir séparément l'étoffe, la doublure et les boutons, ni de faire de nombreux essayages. S'il va chez le tailleur, il risque d'obtenir en définitive un habit qui ne répond pas entièrement à ses désirs. Celui qui a besoin d'un logement se trouve dans une situation analogue: il peut construire lui-même ou choisir un logement mis sur le marché par un entrepreneur. S'il adopte ce dernier parti, il peut fixer son choix après avoir visité les locaux; il connaît d'avance le prix de la marchandise. S'il construit lui-même, il a tous les soucis que comporte cette opération, il doit trouver lui-même des capitaux et gérer son immeuble par ses propres moyens. Celui qui prend ces inconvénients et ces risques à son compte, construit meilleur marché, parce qu'il devient son propre entrepreneur.

Mais ce n'est pas chose facile que de se construire une maison! Une personne qui peut consacrer 3500 frs. à son loyer, fait bâtir sur un terrain de 10.000 frs. une villa de 40.000 frs. Tous ceux qui ne peuvent disposer de semblables ressources et ils sont chez nous les plus nombreux — doivent recourir à d'autres moyens. L'un s'associe avec un ami pour construire deux maisons jumelles. D'autres forment une